

Le 13 janvier 2005

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^O 05-02

Prolongation du délai d'utilisation des fonds de 2004 par le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques

LE CONSEIL :

NONOBTANT les paragraphes 5(3) et 5(4) des *Règles de gestion financière* de la Commission de coopération environnementale (CCE);

DÉCIDE, PAR LES PRÉSENTES, de prolonger au-delà du 28 février 2005, et ce, jusqu'au 31 mars 2005, le délai d'utilisation des fonds engagés le 31 décembre 2004 en prévision de la réunion que le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques tiendra à San Diego, en Californie, du 16 au 18 mars 2005.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Judith E. Ayres
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

José Manuel Bulás
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Norine Smith
Gouvernement du Canada